



PLAN LOCAL D'URBANISME

6ème Modification

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Contact :

Mairie de Narbonne
Direction Générale des Services Techniques
Direction de l'urbanisme
10, quai Dillon-BP823
11108 NARBONNE CEDEX
Tel : 04 68 90 30 73

Pièce n° :

G

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

26/02/2019

N° E19000031 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 21/02/2019, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *au projet de 6 ième modification du Plan Local d'Urbanisme de NARBONNE.* ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis DARLAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de NARBONNE en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de NARBONNE et à Monsieur Jean-Louis DARLAY.

Fait à Montpellier, le 26/02/2019

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY